



Nom du club : **C'CHARTRES ROLLER** N° d'affiliation FFRS: 028001

Association loi 1901 déclaré en préfecture d'Eure et Loir (28) en date du 19 Avril 2002 N°0281010477

WALDEC W2810000152 – SIRET: 508 921 475 000 36 - Agrément DDJS 28-SP-553 en date du 13 Mars 2009

INFORMATIONS (document à conserver par l'adhérent·e)

Certificat médical:

Pour les mineurs

Le certificat médical n'est plus obligatoire. L'enfant ou son représentant légal doit remplir le Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (<u>lien vers l'annexe 1 ter</u>).

Pour les majeurs

Pour une création de licence Roller : certificat médical de moins d'un an lors de votre prise de licence.

Pour un renouvellement de licence Roller avec un certificat médical datant de moins de 3 ans : veuillez remplir le questionnaire de santé QS Sport (<u>lien vers l'annexe 1bis</u>)

Pour un renouvellement avec un certificat médical datant de plus de 3 ans (ou passage de licence loisir à compétition): Il suffira de donner ce formulaire (cf. page 6) à votre médecin pour qu'il remplisse le CERTIFICAT MEDICAL directement (signature et cachet obligatoire).

Pour information : Le certificat médical doit être renouvelé tous les 3 ans pour le loisir et la compétition, à partir du 1er juillet 2018.

Les pièces à nous fournir lors de votre remise de dossiers :

- Le formulaire de demande d'adhésion et de demande de licence dûment rempli et signé :

Pages 5,6,7 pour les adultes. Pages 5,6,7,8 pour les enfants.

- Une photo d'identité (45X35) non imprimée sur du papier pour les nouveaux/nouvelles licencié·e·s.
- Votre cotisation club et cours (payable en plusieurs chèques à l'ordre de C'Chartres Roller).

Montant des cotisations 2021-2022 (pack licence, entrainements, assurance):

Age	Nouvel·le adhérent·e		Adhérent·e 2020-2021**	
	Loisir	Compétition	Loisir	Compétition
6 à 12 ans – né.e.s après le 31/12/2009	72 €	95 €	52 €	75 €
13 ans et plus – né.e.s avant le 31/12/2009	99 €	130 €	79 €	110€

Réduction pour les familles :

2 enfants (moins de 18 ans) = -8 € / enfant

3 enfants = - 12 € / enfant

4 enfants = - 15 € /enfant





Exemple:

Adulte, je veux m'inscrire en compétition et venir avec mes deux enfants (un enfant de 6 ans qui commence le roller cette année et un enfant de 12 ans, qui veut faire de la compétition) :

1 adulte Compétition : 130 €1 enfant Compétition : 95 €

- 1 enfant Loisir : 72 €

Réduction famille 2 enfants : - 8 € * 2 enfants = - 16 €

- Total: 281€

Les licencié·e·s qui souscriront une licence compétition, pourront bénéficier d'une prise en charge de certains frais d'inscription par C'Chartres-Roller. Une liste des compétitions, celles prises en charge, sera établie et communiquée en début ou en cours de saison.

Réduction pour les adhérents de la saison 2020-2021

**En raison de la crise sanitaire, Le Comité Directeur a décidé de faire une remise pour les adhérent·e·s 2020-2021 qui souhaitent se réinscrire au club et qui ont souscrit une année complète sans bénéficier de la restitution ou destruction de chèque.

Possibilité d'échelonner le paiement de l'adhésion

De plus, en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire, nous vous proposons d'échelonner votre cotisation en plusieurs chèques :

- 52 € : chèque encaissé le 1er octobre 2021. Ce chèque inclut le montant de la licence, l'assurance et sera déposé quelle que soit la situation créée par l'épidémie de covid-19.
- Complément n°1 : chèque encaissé le 15 décembre 2021.
- Complément n°2 : chèque encaissé le 15 mars 2022.

Les deux chèques de complément ne seront encaissés que si la saison peut se dérouler jusqu'à son terme.





PASS SANITAIRE

Le Pass Sanitaire est exigé depuis le 21 juillet pour accéder aux établissements et évènements sportifs. Attention, depuis le 8 août, cette règle s'applique quelque soit le nombre de participants attendu.

Depuis le 21 juillet 2021, en application du <u>décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021</u>, tout **pratiquant / client / public** de **18 ans et plus** doit présenter l'une des trois preuves sanitaires prévues dans le cadre du Pass Sanitaire pour accéder aux lieux et événements suivants :

- Les établissements sportifs clos (type ERP X) et établissements sportifs de plein air (type ERP PA) dont l'accès fait habituellement l'objet d'un contrôle (par ex. doté d'un portail, d'une porte d'entrée...)
- Les événements sportifs organisés dans l'espace public susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes
- Les compétitions et manifestations sportives soumises à une procédure d'autorisation ou de déclaration et qui ne sont pas organisées au bénéfice des sportifs professionnels ou de haut niveau

Les **mineurs âgés de 12 à 17 ans**, seront concernés par les mesures relatives au pass sanitaire à compter du **30 septembre**. Les mineurs âgés de moins de 12 ans ne sont pas concernés.

Les **salariés et bénévoles** qui interviennent dans les lieux ou évènements où le pass sanitaire est exigé pour les participants devront eux-mêmes satisfaire à cette obligation à compter du **30 août**.





Date & Heures des cours : (donné à titre indicatif, susceptible d'évolution ou ajustement)

De septembre à juin, hors vacances scolaires. Les créneaux peuvent être modifiés ou supprimés selon le nombre de participant·e·s.

Créneau	Discipline	Lieu	
Lundi 18h30 – 20h	Course / randonnée sportive 13 ans et plus ¹	Lèves : piste du complexe Michel Castaing	
Mercredi 20h30 - 22h	Ecole de patinage 13 ans et plus ¹	Gymnase Charles Peguy	
Mercredi 20h - 21h30	Course / randonnée sportive 13 ans et plus ¹	Lèves : piste du complexe Michel Castaing	
Vendredi 17h30 – 18h30	Freestyle Slalom et Sauts (tou·te·s)	Gymnase Rosskopf	
Samedi 9h – 10 h 30	Ecole de patinage 13 ans et plus	Gymnase Charles Peguy	
Samedi 10h30 – 12h	Ecole de patinage 6 à 12 ans		
Samedi 10h30 – 12h	Freestyle	Piste de Mignères	
Dimanche 09h – 12h	Randonnée selon la météo	Chartres et sa périphérie	
Dimanche 16h - 18h	Freestyle Freeride Skatecross	Gymnase Charles Peguy	

Lieux de pratique : https://goo.gl/maps/52MdojNfbSeymkG1A

Les inscriptions commenceront le samedi 11 septembre 2021 de 9h à 12h à la Salle Charles PEGUY.

Ce jour-là, il sera possible de chausser afin d'évaluer votre niveau de patinage et de vous conseiller pour vous diriger éventuellement vers une spécialisation.

Ensuite 2 séances d'essai seront possibles, avant fin septembre 2021, lors des séances d'entrainement des différentes sections. A partir du 01 Octobre 2021 seul·e·s les licencié·e·s pourront rouler lors des entrainements.

Prêt de matériel :

Le club met à disposition de ses adhérent·e·s des paires de rollers et des protections pour les nouveaux/nouvelles licencié·e·s afin qu'ils/elles puissent s'essayer au roller (2 séances maximum pour l'École de Patinage les 11 et 18 septembre 2021, pas de prêts dans les autres sections), dans <u>la limite des stocks et pointures disponibles.</u>

¹ Un système d'inscription au plus tard 24 H à l'avance est mis en place pour assurer la présence de patineur·se·s sur ces créneaux (via la plateforme Be Sport)





Nom du club : **C'CHARTRES ROLLER** N° d'affiliation FFRS: 028001

Association loi 1901 déclaré en préfecture d'Eure et Loir (28) en date du 19 Avril 2002 N°0281010477 WALDEC W2810000152 – SIRET : 508 921 475 000 36 - Agrément DDJS 28-SP-553 en date du 13 Mars 2009

□M □Mme Nom du/d	le la licencié∙eː	Prénom :
Date de naissance :		Nationalité :
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Tél :		
Email <i>(obligatoire pour</i>	recevoir la licence,) :@
Certifie sur l'honneur l'é	exactitude des rens	seignements ci-dessus et demande l'adhésion au club et une licence
☐ Création	☐ Renouvellement de licence N° :	
□Non pratiquant·e	•	
☐ Compétition compétition)	□ Loisir	□ Dirigeant·e (un·e dirigeant·e peut cocher aussi la case loisir ou
Cours proposés :		Discipline principale:
□Ecole de Patinage (er	nfant et adulte)	☐Randonnée ☐Course ☐Roller Freestyle
Date et signature du/de	e la licencié∙e (ou s'	'il/elle est mineur∙e de son/sa représentant∙e légal·e) :
Règlement intérieur :		
_		reconnais avoir reçu le règlement intérieur de pris connaissance (<u>Annexe 3</u>).
Le :		Signature :
club, la fédération ou se communication, ma pho et à des fins non comme Je reconnais que cette sportive en cours.	prénom):es organes déconce oto d'identité insér erciales. cession de droit d	autorise le entrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de rée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison il/elle est mineur·e de son représentant légal) :
	<u> </u>	· - ,





Certificat médical (pour une création de licence ou certificat médical datant d'avant le 1 ^{er} octobre 2018) :
Je soussigné, Dr
certifie queSignature et cachet :
- ne présente aucune contre-indication à la pratique du roller
☐ en loisir ☐ en compétition
□ en tant qu'arbitre/juge (un arbitre peut aussi être compétiteur ou loisir)
- est apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (à rayer suivar le cas)
Attestation de questionnaire santé pour un renouvellement de licence (certificat médical daté du 1 octobre 2018 ou ultérieur). Elle est obligatoire pour toute demande de renouvellement de licence pratiquant loisir et compétition
Pour un·e majeur·e : Je soussigné·e, Madame/Monsieur [Prénom NOM]
Pour un·e mineur·e : Je soussigné·e, Madame/Monsieur [Prénom NOM]
Le Signature
Si vous avez été touché par le Covid-19 ou en contact avec une personne touchée par le Covid-19, si vous avez arrêté ou rédu fortement votre activité physique habituelle pendant le confinement, ou si vous présentez une prise de poids significative suite o confinement, il vous est fortement recommandé de consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique intense o répétée
Données personnelles Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par le FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise et considération. Vous autorisez expressément la FF Roller à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juilles 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service « vi fédérale » de la FF Roller ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sor destinées à la FF Roller et peuvent être communiquées à des tiers. Vous pouvez choisir de la part de qui vous pouvez recevoir des informations :
\square Mailing interne (fédération, ligue, comité départemental et club) \square Tout mailing (fédéral et commercia \square Aucun mailing





ASSURANCES

Pour notre Association, nous vous signalons que l'assurance « garantie de base dommages corporels » (1.) proposée par FFRS est obligatoire et, est comprise dans le prix de votre adhésion.

La case ⊠adhérer ci-dessous est donc cochée.

Assurances:

Afin de respecter notre devoir d'information envers nos licencié·e·s, la notice d'assurance est disponible en Annexe 2 du présent formulaire ainsi que sur le site https://www.ffroller.fr/ et dans l'espace licencié sur Rolskanet. Je soussigné déclare avoir pris connaissance par l'intermédiaire de mon club des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base.

Je déclare :

Garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels) - Contrat Responsabilité Civile MAIF

☑ adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS (1.71 € licence loisir/compétition)

□ refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS. Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique du roller ou d'une autre activité assimilée.

QUELLES SONT LES GARANTIES?

1) ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (assurance obligatoire : article L321-1 du code du sport)

Objet de la garantie :

La MAIF, dans le respect des dispositions du code des assurances et du code du sport (notamment l'article L321-1), garantit les assurés, dans la limite des sommes indiquées ci-dessous, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'ils peuvent encourir à l'égard des tiers du fait des activités garanties telles que décrites ci-dessus, et non expressément exclues par le contrat d'assurance. Les exclusions sont précisées ci-dessous.

Fonctionnement de la garantie Responsabilité Civile :

La garantie est déclenchée par une réclamation conformément aux dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.

2) DEFENSE de l'assuré (annexe à la garantie Responsabilité Civile)

Garantie défense :
La MAIF s'engage à défendre l'assuré devant toute juridiction à l'occasion d'un sinistre garanti au titre du contrat Responsabilité Civile et à payer les frais de justice pouvant en résulter, à l'exclusion des frais de défense afférents à des diligences antérieures à la déclaration de sinistre à l'assureur, sauf s'ils ont été exposés en raison d'une urgence caractérisée et ayant nécessité une mesure conservatoire

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré a la qualité de licencié de la Fédération Française de Roller et Skateboard et pendant la durée du présent contrat.

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

GARANTIES	MONTANTS PAR SINISTRE	FRANCHISE
RESPONSABILITE CIVILE		
Tous dommages confondus	30.000.000 € par sinistre	Néant
Dommages corporels	30.000.000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15.000.000 € par sinistre	Néant
Frais de DEFENSE	Selon barème contractuel de prise en charge des honoraires d'avocats	Néant

Date et signature du/de la licencié·e (ou s'il/elle est mineur·e de son représentant légal) :





ENFANTS

(Seulement pour les adhérent·e·s mineur·e·s)			
Je soussigné·e			
Autorise mon enfant Nom : Prénom Prénom			
A exercer le roller au sein de l'association C'Chartres Roller			
Le : Signature :			
Autorisation parentale de simple surclassement pour un·e licencié·e mineur·e :			
Je soussigné·e, père \square mère \square tuteur/trice légal·e \square , sous réserve de spécification sur le certificat médical ci-dessous, autorise l'enfant ci-dessus nommé·e à pratiquer en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.			
Le: Signature:			
<u>Fédération française de prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés :</u> (Seulement pour les adhérent·e·s mineur·e·s)			
Autorisation parentale (en application l'article R. 232-52 du code du sport)			
Je soussigné∙e (Nom Prénom)			
Agissant en qualité de père, mère ou représentant·e légal· de l'enfant mineur·e ou majeur·e protégé·e :			
Nom Prénom :			
Autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dument mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé. Nom Prénom :			
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif			
Fait à Signature :			

NB: Un contrôle antidopage peut avoir lieu en compétition ou hors compétition

Contrôle anti dopage : (Seulement pour les adhérent·e·s mineur·e·s)

L'article R232-52 prévoit que si le sportif contrôlé est un·e mineur·e ou un·e majeur·e protégé·e, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué sans autorisation écrite. Le refus de se soumettre aux mesures de contrôle est sanctionné d'une suspension de compétition. Il par conséquent absolument nécessaire de signer l'autorisation.